



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Convocation du 12 Avril 2021

Présents : Mesdames : Betty BEAUROY-EUSTACHE, Marion BERSON-GÉANT, Nathalie BOURDIN, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Fanny LE BEC.

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Emmanuel PETIOT, Corentin WEISSE.

Absents :

Pouvoirs : Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY

Secrétaire : Madame Fabienne GRU

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

1- Approbation du conseil municipal du 11 Février 2021

Aucune remarque ayant été soulevée, le compte-rendu est accepté.

2- Informations :

En cas d'absence du maire, le conseil municipal est présidé par un adjoint au Maire dans l'ordre du tableau (art. 2122-17 du CGCT).

La commune et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ont soutenu la tribune relative au projet de la ligne 17 du Grand-Paris Express.

Projet de déviation Plailly : le Conseil Départemental de la Seine et Marne et celui de l'Oise ne sont pas opposés au projet.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise va émettre un avis défavorable motivé par l'allongement du parcours et du temps de parcours. Refus de principe systématique des reports de trafic.

Le 26 Janvier 2021 l'Agglomération Roissy Pays de France a lancé la Communauté des Ambassadeurs de l'Economie Sociale et Solidaire dont l'objectif est de mutualiser sur le territoire le développement de l'Economie Sociale Solidaire.

Une première réunion est prévue le 6 Mai de 9h00 à 12h00.

Pour l'instant il est question qu'une personne se propose pour être le référent.

3- Décisions du Maire :

Décision n° 2021-04 : Demande de subvention dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité Routière (PDASR) 2021.

La demande a été faite pour l'acquisition de deux radars pédagogiques situés sur la rue de Paris et la rue du Haut de Senlis.

Décision n° 2021-05 : Signature d'une convention avec la société SVP (groupe de conseil et d'accompagnement des dirigeants des secteurs privé et public) pour un contrat de type intégral dont le montant des honoraires s'élève à 5 760€ HT / soit 6 912€ TTC annuels, à laquelle s'ajoutent 2 synthèses. La durée de la convention est d'une année. Le nombre de personnes accréditées est de 6.

Décision n° 2021-06 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du fonds de concours liés aux équipements ayant subi un désastre communal (bâtiment C2).

Décision n° 2021-07 : Demande de subvention départementale – Aide à la structuration École Municipale de Musique et École Municipale de Danse de Saint-Witz :
 -1 500€ pour l'École Municipale de Danse,
 -2 500€ pour l'École Municipale de Musique.

Décision n° 2021-08 : Signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs de la piscine Intercommunale de Surveilliers pour le groupe scolaire maternelle et élémentaire Jane Du Chesne et le Centre de Loisirs 2020/2021.

Décision n° 2021-09 : Signature d'une convention d'utilisation de la permanence juridique de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de mars à fin octobre 2021.

FINANCES

4-Compte Administratif 2020

Approbation du Compte Administratif 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Réalisation	Chapitre	Réalisation
011 Charges à caractère général	1 539 068.39	70 Produits des services	274 379.42
012 Charges de personnel	2 594 296.04	73 Impôts et taxes	4 284 882.66
65 Autres charges	260 875.68	74 Dotation et participation	311 903.41
66 Charges financières	54 184.21	75 Autres produits	33 167.98
67 Charges exceptionnelles	20 282.00	76 Produits financiers	12.90
042 Ordre-transfert entre section	11 269.83	77 Produits exceptionnels	109 150.53
014 Atténuations de produits	205 425.00	013 Atténuations des charges	48 821.16
TOTAL	4 685 401.15	TOTAL	5 062 318.06

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
16 Dépenses financières	148 186.99
20 Acquisition incorporelle	58 275.60
21 Acquisition corporelle	603 563.40
23 Travaux en cours	
040 Ecriture d'ordre	
TOTAL	810 025.99

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 Subvention d'invest.	510 090.72
10 Recette financière	11 269.83
040 Opération d'ordre	
16 Emprunts et dettes	
TOTAL	521 360.55

Les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement :

-Dépenses de fonctionnement = 4 685 401.15 euros

-Recettes de fonctionnement = 5 062 318.06 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 376 916.91 euros en 2020.

- Investissement :

-Dépenses d'investissement = 810 025.99 euros

-Recettes d'investissement = 521 360.55 euros

Soit un déficit de 288 665.44 euros en 2020.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un excédent de 602 720.91 euros.

Ainsi $-288\,665.44 + 602\,720.91 = 314\,055.47$ euros

Cette somme sera inscrite au budget 2021 à l'article 001 en recettes d'investissement.

Il nous convient d'approuver ces résultats sous la présidence de Mme Marie-Hélène Dauplain.

M. Frédéric MOIZARD, sort de la salle selon les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales qui stipule qu'il ne doit pas prendre part au vote car considéré comme l'exécutif, il ne lui appartient pas d'approuver son propre travail, c'est le rôle de l'assemblée délibérante.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 12/2021

Vote du Compte de Gestion du Percepteur 2020

Le compte de gestion du percepteur étant en concordance avec le compte administratif 2020, il est approuvé.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 13/2021

Affectation des résultats de 2020 au Budget 2021

L'excédent de fonctionnement de 376 916.91 euros sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2021.

L'excédent d'investissement cumulé de 314 055.47 euros sera reporté en recettes d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2021.

Approuvé à la unanimité - Délibération n° 14/2021

5- Budget Primitif 2021

Vote des Taux d'imposition

Conformément aux engagements de l'état, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée (art 16 de la loi de finances de 2020). Cette réforme se fera jusqu'en 2023.

La compensation de cette perte pour la commune se fait par le versement de la taxe sur le foncier bâti que percevait le département et qui donc s'additionne au foncier bâti communal.

Pour info complémentaire :

- Les communes restent bénéficiaires de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (13 149.00 euros pour Saint-Witz à inscrire au 73111).
- Les bases notifiées par l'état ont diminuées : ceci résulte de l'exonération de 50% des bases foncières des bâtiments industriels. Cette baisse est pour partie compensée par une allocation compensatrice de 48 319.00 euros à inscrire au 74834).

Notre taux voté en 2020 était de 16.99% et celui du département de 17.18%. Ainsi le nouveau taux de base pour le foncier bâti est de 34.17%.

Le taux pour le foncier non bâti avait été fixé en 2020 à 111.44%.

Nous pouvons donc modifier ces deux taux avec la règle suivante : *l'augmentation du taux de foncier non bâti ne peut pas augmenter plus que celui du foncier bâti.*

Conformément à la décision de la commission des finances qui s'est déroulée le 18 Mars, le conseil décide d'augmenter d'environ 100 000.00 euros le produit attendu.

Le vote des taux est donc proposé ainsi au vote du conseil municipal :

	RAPPEL 2020	VOTE 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34.17%	35.36%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	111.44%	115.32%

Approuvé à la majorité - Délibération n° 15/2021

Abstentions : Mme Berson-Géant

M. Corentin Weisse

Vote du Budget Primitif 2021

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
011 Charges à caractère général	1 498 000.00
012 Charges de personnel	2 855 592.57
65 Autres charges	268 294.58
66 Charges financières	52 010.00
67 Charges exceptionnelles	217 546.00
042 Amortissements	19 000.00
014 Atténuations de produits	205 425.00
TOTAL	5 115 868.15
023 Autofinancement	111 496.21
Total Prévisions	5 227 364.36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
70 Produits des services	375 500.00
73 Impôts et taxes	4 311 028.69
74 Dotations et participation	382 020.67
75 Autres produits	46 800.00
76 Produits financiers	15.00
77 Produits exceptionnels	12 000.00
013 Atténuations des charges	100 000.00
TOTAL	5 227 364.36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 Déficit annuel	
20 Immobilisations incorporelles	183 200.00
21 Immobilisations corporelles	3 032 706.30
23 Immobilisations en cours	
16 Emprunts et dettes assimilés	152 000.00
TOTAL	3 367 906.30

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 Excédent d'investissement reporté	314 055.47
021 Autofinancement reporté	111 496.21
10 Recettes financières	234 243.65
1068 Excédents de fonctionnement	376 916.91
13 Subventions d'investissement	412 194.06
16 Emprunts et dettes assimilés	1 900 000.00
024 Vente terrain	
040 Amortissements	19 000.00
TOTAL	3 367 906.30

Approuvé à la majorité - Délibération n° 19/2021

Abstentions : Mme Marie-Hélène Dauptain

M. Jean-Michel Debezak

Souscription d'un emprunt pour financer nos projets d'investissement

Nous avons inscrit la somme de 1 900 000.00 euros nécessaires à l'équilibre du budget.

Les études avec les banques sont en cours avec la concrétisation d'un emprunt envisagé avec la caisse d'épargne et la banque des territoires (caisse des dépôts et consignation). Nous devons prévoir les subventions à venir et le FCTVA sur les prochaines années afin de déduire ces recettes du montant emprunté.

Monsieur Frédéric MOIZARD, ayant une délégation sans limite pour contractualiser un emprunt, nous informerons le conseil lorsque cela sera concrétisé par une décision de Maire.

Les premières mensualités en capital et en intérêts feront l'objet d'une décision modificative lors d'un prochain conseil.

Information

Information Surcharge financière de 160 000.00 euros

Lors du conseil municipal du 11 septembre 2018, nos prédécesseurs ont voté le versement d'une subvention de 160 000.00 euros au bailleur social Seqens (anciennement Domaxis).

A l'époque, nous étions soumis à l'obligation de logements sociaux et comme nous ne remplissions pas nos obligations en la matière, nous étions soumis à une contribution financière dite SRUCOL d'environ 200 000.00 euros chaque année. Précision : d'années en années cette somme augmentait.

Cette subvention, considérée comme un financement du logement social, devait permettre une diminution de cette contribution et devait nous permettre d'obtenir 3 logements de plus dans notre contingent.

La loi ELAN, votée depuis, a exempté les communes d'Ile-de-France de moins de 5 000 habitants, de l'obligation de respecter un quota de logements sociaux et ainsi des pénalités du SRUCOL.

Nous avons donc à l'époque stoppé ce dossier et nous n'avons jamais versé cette somme. Elle n'a d'ailleurs jamais été inscrite au budget.

Or en date du 10 mars 2021, le bailleur social, devenu Seqens depuis, nous réclame cette subvention.

Cette somme a donc été inscrite au budget, sachant que des négociations sont en cours avec le bailleur social, conformément à ce qui avait été convenu en 2018, pour nous exonérer du paiement de cette subvention.

Information

Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Suite à la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération Poissy Pays de France a décidé de rembourser aux communes les masques qu'elles ont achetés entre le 16 mars 2020 et le 1^{er} juillet 2020.

La délibération a pour but d'accepter le versement de cette aide.

Pour mémoire, nous avons évoqué ce versement en le notifiant dans une délibération N°88/2020 du 10/12/2020 concernant une Décision Modificative sans approuver officiellement le versement de cette subvention, soit 11 248.81 euros.

Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention et approuve la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°20.257 du 19 novembre 2020 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 20/2021

RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit de créer un poste pour un agent des services administratifs qui était jusque là affecté sur un poste saisonnier car son travail donne entière satisfaction.

Le poste saisonnier restera donc vacant mais non affecté et non budgété.

Le conseil municipal approuve la création de ce poste.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 16/2021

URBANISME : Modification du PLU

Il s'agit de lancer la Modification du PLU afin de permettre la réalisation d'un projet d'aménagement économique mené par la communauté d'agglomération. Il s'agit du projet dit « terra » qui prévoit de s'implanter le long de la RD317 à côté de l'ancienne carrière COSSON.

Quelques informations relatives au projet :

- Superficie du terrain : 27 hectares,
- Entrepôts logistiques et bureaux d'activités tertiaires,
- Création de plus de 200 emplois,

- Aménagements paysagers d'entrée de ville,
- Réaménagement de la circulation sur la RD 317 pour sécuriser les accès à cette nouvelle zone logistique.

La zone est actuellement classée au PLU en zone A et pour cette réalisation le zonage doit être modifié en AUECO.

Une enquête publique est prévue du Lundi 3 Mai 2021 au vendredi 4 Juin 2021 et le siège de l'enquête se situera à la Mairie de Saint-Witz

Le conseil municipal approuve la procédure de modification du PLU

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 17/2021

Délaissé de voiries :

Dans le cadre de la procédure d'échange de terrain entre le syndic du Centre Commercial et la commune en vue de la réhabilitation des voiries, il a été oublié la parcelle N° AB N°303 située à la pointe du rond-point coté cabinet médical actuel.

Afin d'éviter une procédure trop longue, le notaire a proposé aux deux parties de signer un acte de notoriété acquisitive.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cet acte de notoriété acquisitive auprès du Notaire.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 18/2021

Motions de Soutien

- Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est engagé dans le déploiement de la fibre optique depuis déjà plusieurs années dans les 184 communes du Val d'Oise.

Cependant, ce déploiement dense et rapide entraîne parfois des dysfonctionnements parfois graves, principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conformes. Ainsi, lors de sa séance du 12 Février 2021, le Département a adopté une motion relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du val d'oise.

Il nous invite à faire adopter par notre conseil municipal une motion similaire.

Motion n° 1/2021

- Opposition du projet de neutralisation d'une voie de l'autoroute A15.

Le maire de Franconville a adressé au Préfet une lettre lui demandant d'interrompre le processus de suppression d'une voie de l'autoroute A15 au niveau de Franconville.

Il nous invite à soutenir leur action en votant une motion appuyant cette demande.

Celle-ci est adoptée. Nous en profiterons pour solliciter l'appui de la commune de Franconville en l'invitant à voter une motion pour dévier le trafic poids lourds empruntant la rue de Paris en provenance de l'Oise, plus particulièrement de Plailly.

Motion n° 2/2021

- Bornes « Reverse Vending Machine »

C'est une motion proposée par le Sigidurs contre la mise en place des systèmes de récupération automatisée des bouteilles en plastiques dans les automates en libre-service contre une gratification en bons d'achat. Cette opération est jugée contradictoire avec la politique de maîtrise des coûts de traitement des déchets conduite par le Sigidurs sans compensation financière.

Il nous invite à soutenir leur action en votant une motion à notre tour.

Motion n°3/2021

DIVERS

Informations :

- Inscription de la ville dans « Ville et Village Fleuri »,
- Au Sénat, une consultation est prévue sur le confinement,
- Invitation de la station BIO/GNV de Maxime Bailly, Jean-Michel Debczak et Marie-Hélène Dauplain,
- Il y a eu des échanges avec Mme Valérie Péresse, M. Dréville et Mme Delgado au sujet du projet « Roissy Picardie » ,
- Une réunion s'est tenue avec le Club des Acteurs du Grand Roissy,
- Les élections régionales et départementales au mois de Juin seront maintenues et sont prévues le 20 et 27 juin 2021.

Intervention de M. Bélaïr

Décès de M.Regnier ancien Maire de 1977 à 1986.

Intervention de Mme Berson-Géant

Il y a eu des problèmes de connexion pour la contribution à l'enquête publique sur la ligne Roissy Picardie.

Intervention de M.Dréville

- Nous n'avons pas de nouvelles du cabinet médical.
- Une convention a été signée avec la Gendarmerie (PSIG de Domont) pour l'occupation des sites de la Tuilerie, du Foyer Rural et du gymnase dans le cadre de séance d'entraînement aux techniques d'intervention professionnelle.

Intervention de M. Bocquet

- L'opération composteurs a été lancée avec le Sigidurs,
- Nous avons obtenu le label par rapport au projet « Pollinisateur Sauvage ».

Intervention de Mme LeBec

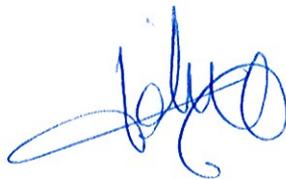
L'opération boîte à lire a été lancée.

Aucun autre point n'étant évoqué, M. le Maire lève la séance à 23h30.

La Secrétaire
Fabienne Gru



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard

